



RÉSEAU
parlementaire de lutte contre le VIH/sida,
la tuberculose et le paludisme

**Rapport d'activités de la réunion du
Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la
tuberculose et le paludisme**

Présenté par

**Dr Jacques Mokako,
Député (République démocratique du Congo)**

**Rapporteur
chargé des questions relatives au VIH/sida,
la tuberculose et le paludisme**

COTONOU (BENIN)

3 ET 4 MAI 2017

Monsieur le Président,

Chers(ères) Collègues,

Mon rapport fera essentiellement état des travaux réalisés par le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme depuis sa réunion du Burkina Faso, en octobre dernier.

A l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Salifou Diallo, le Réseau s'est réuni à Ouagadougou, les 2 et 3 octobre 2016. La réunion a rassemblé plus de 50 participants.

Je tiens à remercier le Président Diallo, le premier vice-président Sankara, la section burkinabé de l'APF et le personnel de l'Assemblée nationale pour l'accueil chaleureux et la parfaite organisation des travaux. Notre réunion était la première activité de l'APF au Burkina Faso depuis les événements survenus dans ce pays. Nous nous en réjouissons !

Au cours de la réunion, les membres du Réseau ont échangé sur la lutte faite par les parlementaires contre ces 3 maladies. Le Réseau a auditionné ONUSIDA, le PNUD et le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

En plus de ces auditions, les membres ont discuté de ces pandémies avec des experts burkinabés provenant de la société civile et du Comité national de lutte contre le VIH/sida.

Les membres du Réseau ont ensuite poursuivi leurs travaux en entendant les communications des coordonnatrices et des coordonnateurs des sections sur l'état des lieux au plan national en ce qui concerne la lutte des parlementaires contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Les sections de la Belgique/Communauté-française/Wallonie-Bruxelles, de la France, de la Centrafrique, de la Guinée équatoriale, du Burkina Faso, du Bénin et du Sénégal ont pris la parole. Nous avons également reçu des communications écrites de la Roumanie et du Québec.

Durant la réunion, un accent particulier a été mis sur la tuberculose. Ainsi, en plus de se familiariser avec le « Plan mondial pour mettre fin à la tuberculose », il y a eu des visites de centres de dépistage, d'information et de soins.

Au sujet de la lutte contre la tuberculose, j'aimerais informer ceux et celles qui ne le savent pas, que l'APF a signé un accord de coopération avec l'organisation onusienne « Partenariat Halte à la tuberculose » et Action Santé Mondiale.

Concrètement, ce Protocole d'accord de coopération vise à définir un plaidoyer national et international pour faire de la lutte contre la tuberculose une priorité politique. Il vise aussi à mobiliser les parlementaires francophones par l'organisation d'événements publics, d'ateliers de formation et de campagnes de mobilisation. Nos organisations respectives s'inviteront mutuellement aux réunions et conférences d'intérêt commun.

Le « Partenariat Halte à la tuberculose » est une organisation qui coordonne au niveau international, sous l'égide des Nations-Unies, la réponse à l'épidémie de tuberculose. Fondé en 2001, le Partenariat a pour mission de s'assurer que les

personnes vulnérables à la maladie aient accès à des services de diagnostic, des traitements et des soins de qualité. Avec plus de 1500 partenaires, cette organisation représente une force collective qui s'étend dans plus de 100 pays.

Permettez-moi de citer quelques statistiques qui dénotent l'importance de s'attaquer à cette maladie. L'épidémie mondiale de tuberculose en 2014 a fait 1,5 million de morts. A chaque minute dans le monde 3 personnes meurent de la tuberculose. Ce qui fait que cette maladie, qui est guérissable, est l'une des plus meurtrières. L'épidémie de tuberculose est un enjeu crucial dans l'espace francophone. L'impact économique et social de l'épidémie sur les pays et sur les systèmes de santé pèse lourdement sur les populations, et menace les perspectives de développement de nombreux pays.

Les termes de cette entente ont beaucoup de similitudes avec le Protocole que l'APF a signé en 2010 avec ONUSIDA.

Finalement, cet accord de partenariat permettra à notre Réseau d'en faire davantage pour le bénéfice des personnes atteintes par cette horrible maladie.

Pour conclure mon rapport, je me permets de vous encourager de nouveau à faire la promotion et à mettre en œuvre notre résolution adoptée en Session plénière à Berne en 2015. Vous vous rappellerez que cette résolution appelle notamment les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida. Cette résolution est un pas important de notre Réseau dans son mandat de lutte

contre cette pandémie. Le texte de la résolution est annexé au présent rapport pour votre consultation.

La prochaine réunion du Réseau aura lieu à l'automne 2017. Le lieu et la date de la réunion restent à déterminer.

Ceci termine mon rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

ANNEXE :

Résolution sur un accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

PRENANT CONNAISSANCE des données transmises par l'ONUSIDA en 2014 qui indiquent, au niveau mondial, une limitation des cas de nouvelles infections au VIH, une réduction des cas de mortalité liés au sida et une augmentation du nombre de personnes infectées bénéficiant d'un traitement ;

CONSTATANT que, malgré les progrès significatifs que connaît la lutte contre le VIH/sida, ces mêmes données indiquent que l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida n'est toujours pas garanti ;

RAPPELANT que la communauté internationale s'est fixée pour objectif de mettre un terme, d'ici 2030, à l'épidémie du sida en tant que menace pour la santé publique ;

CONSIDERANT le caractère impérieux d'accélérer la riposte au VIH/sida en élargissant les mesures de prévention et de soin à l'ensemble des populations-clés pour atteindre l'objectif de l'ONUSIDA en 2030 ;

RAPPELANT la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 sur le VIH et le sida qui renouvelle et intensifie les engagements pris par les États en matière de riposte au VIH/sida et, pour ce faire, qui appelle au respect des droits humains et à la mise en place de cadres juridiques, sociaux et politiques propres à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH ;

MENTIONNANT le « Point de décision de la Francophonie : stopper les nouvelles infections au VIH et garantir les traitements pour tous » élaboré par l'OIF en collaboration avec l'ONUSIDA en marge du Sommet de la Francophonie de Kinshasa en 2012 ;

PRENANT EN COMPTE la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme de 2012 ;

RECONNAISSANT que la stigmatisation et la discrimination des populations-clé demeurent des obstacles majeurs à la riposte mondiale au VIH/sida, menacent la santé publique et augmentent les coûts sanitaires, sociaux et économiques liés au VIH/sida ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

APPELLE les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par l'ONUSIDA ;

DEMANDE aux pays de l'espace francophone d'élaborer leurs programmes de lutte contre le VIH/sida selon une démarche fondée sur les droits humains, en incluant en particulier les filles et les jeunes femmes, les prisonniers, les migrants, les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les minorités sexuelles, les enfants et les mères séropositifs, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes âgées de 50 ans et plus et les personnes vivant avec le VIH, de sorte de pouvoir endiguer l'épidémie du VIH/sida ;

RECOMMANDE aux parlements de l'espace francophone de mettre en place des programmes d'éducation à la sexualité à l'intention des jeunes, afin de contribuer à la prévention du VIH/sida ;

APPELLE les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.